

Le Burundi va adopter le visa touristique unique de l'EAC avant décembre 2018

@rib News, 08/01/2018 Source Xinhua Le Burundi va adopter le visa touristique unique de la Communauté Est-Africaine/East african community (CAE/EAC) avant décembre 2018, a déclaré lundi à Bujumbura Mme Isabelle Ndahayo, ministre burundaise à la Présidence chargée des Affaires de l'EAC.

Au cours d'une conférence de presse consacrée à la présentation du bilan des activités de son ministère pour l'exercice 2017 et l'annonce des perspectives 2018, elle a estimé que l'opérationnalisation de ce visa unique au Burundi "va ouvrir aux Burundais un boulevard de voyager librement dans l'espace régional couvert par l'EAC, mais contribuera aussi à booster les recettes touristiques dans le pays". Avec cette réforme envisagée, le Burundi espère que les recettes touristiques nationales pourraient passer de cinq millions de dollars américains (USD) en 2018 à plus de 50 millions USD à l'horizon 2020, a dit Mme Ndahayo. Elle a indiqué que le Burundi rejoindrait trois autres pays membres de l'EAC, dont l'Ouganda, le Kenya et le Rwanda qui avaient adopté le visa unique de l'EAC depuis 2014. L'institutionnalisation du visa touristique unique constitue la "décision-phare" du sommet de l'EAC sur les infrastructures dans la sous-région, qui s'est tenu le 28 août 2013 à Mombassa au Kenya. Signé le 30 novembre 1999, le traité sur la création de l'EAC est entré en vigueur le 7 juillet 2000. A ce jour, l'EAC est composée de six Etats, à savoir le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda qui en ont été fondateurs en 2000, le Burundi et le Rwanda qui l'ont rejoint en 2007, ainsi que le Soudan du Sud, le dernier à avoir adhéré en 2016.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});